



Procès verbal du conseil d'Administration du lycée David d'Angers du mardi 22 février 2022

Présents, Absents Excusés : Voir liste d'émargement jointe

Le Proviseur Après avoir constaté que le quorum était atteint (21 membres présents), le conseil est déclaré ouvert à par Monsieur le Proviseur à 18h25.
Affaire suivie par :

Madame GUILLENTEGUY sera la secrétaire de séance.

Téléphone
02.41.88.49.61

Monsieur le Proviseur procède à la présentation de l'ordre du jour et propose d'inverser les points à l'ordre du jour, pour pouvoir consacrer une plus grande place au point concernant la proposition de répartition de la DGH. Cette modification est acceptée.

Fax
02.41.86.83.44

Rappel de l'ordre du jour :

Courriel
Ce.0490001K@ac-nantes.fr

Domaine logistique

- Avenant à la convention ERASMUS+
- Convention fourniture de repas avec le LP Henri Dunant
- Convention festithéâtre Lycées 2022
- Convention avec la Bibliothèque Anglophone d'Angers

1, rue Paul Langevin
BP 63504
49035 ANGERS CEDEX
01

Domaine pédagogique

- proposition de répartition de la DGH

Questions diverses

1- Approbation du Procès-verbal du CA du 16 novembre 2021

Le Compte rendu du Conseil d'Administration du 16 novembre est approuvé à l'unanimité (21 membres présents).

2- Domaine logistique

a. Avenant à la convention ERASMUS +

Monsieur le Proviseur demande à Monsieur Decoux d'expliquer la modification apportée par cet avenant. Monsieur Decoux précise que la modification concerne exclusivement la durée du projet qui passe à 36 mois (du 01/09/2020 au 31/08/2023). Le reste des dispositions étant inchangées.

Monsieur le Proviseur soumet à l'approbation des membres du Conseil d'administration cet avenant. Il est approuvé à l'unanimité.

b. Convention fourniture de repas avec le LP Henri Dunant

Monsieur Carbonnier précise que cette convention est renouvelée chaque année et concerne la préparation des repas pour le lycée H. Dunant qui sont ensuite livrés par un agent de la région. Il n'y a pas de modification par rapport à la convention précédente.

Monsieur le Proviseur soumet à l'approbation des membres du Conseil d'administration cette convention. Elle est approuvée à l'unanimité.

c. Convention festithéâtre Lycées 2022

Monsieur le Proviseur rappelle que cette convention permet aux élèves d'assister à des spectacles dans le cadre des rencontres théâtrales, ou bien permet un accompagnement de l'association dans le cadre des ateliers théâtre.

Monsieur le Proviseur soumet à l'approbation des membres du Conseil d'administration cette convention. Elle est approuvée à l'unanimité.

d. Convention avec la Bibliothèque Anglophone d'Angers

Monsieur le Proviseur présente la convention qui permet aux élèves, enseignants et personnels d'accéder à la bibliothèque anglophone angevine, d'emprunter des ouvrages, d'accéder aux activités proposées, ainsi que le dépôt de livres au CDI du lycée, pour un coût de 200 euros par an.

Les représentants d'élèves signalent qu'ils n'avaient pas connaissance de cette convention et des possibilités offertes par celle-ci. Le proviseur s'engage à ce qu'il en soit fait la publicité et à ce qu'une enquête soit menée afin de savoir qui utilise cette convention parmi les personnels et les élèves.

Monsieur le Proviseur soumet à l'approbation des membres du Conseil d'administration cette convention. Elle est approuvée à l'unanimité.

e. Exposé d'une décision budgétaire modificative (DBM)

Monsieur Decoux présente cette modification qui est liée aux frais engagés pour réparer une vanne endommagée à l'internat.

Mme Loiseau (CPE) indique que cette dépense ne devrait pas être supportée par l'établissement. Monsieur le Proviseur souligne que l'argent utilisé pour cet incident prive l'établissement d'investissement dans d'autres domaines. En revanche, Monsieur Decoux indique que d'autres travaux concernant l'internat seront pris en charge par la Région.

Monsieur le Proviseur informe les membres du conseil d'administration de son insatisfaction quant aux travaux réalisés durant les vacances concernant les sanitaires du dortoir.

La DBM est approuvée à l'unanimité.

3- Domaine pédagogique

a. Proposition de répartition de la DGH

Monsieur le Proviseur présente le TRM et les enjeux liés à celui-ci. Il rappelle le principe de l'autonomie des établissements qui suppose l'allocation d'une enveloppe d'heures selon le nombre d'élèves estimé par les services du rectorat. Il souligne l'intérêt spécifique porté, au sein de l'établissement, à deux types d'élèves : les élèves de seconde (particulièrement en français), ainsi que les élèves de la filière STMG. Il soumet à l'approbation du Conseil d'administration, la création d'une troisième classe de première STMG pour répartir les 70 élèves en 3 classes de 24 élèves maximum au lieu de deux classes à 35. Il indique que pour pouvoir financer cela, les équipes ont dû consentir un certain nombre d'efforts tels que : la réduction de certaines heures de dédoublements ; l'augmentation des heures supplémentaires (HSA) ... Monsieur le Proviseur précise enfin qu'il y aura de nombreux stagiaires sur l'année à venir. Il laisse ensuite la parole aux représentants élus.

Mme MOREAU (représentante des professeurs) demande à M. Carbonnier quel est l'effectif actuel des élèves. Monsieur Carbonnier indique qu'il s'agit de 915 élèves. Elle met l'accent sur le fait que la DHG a diminué alors que l'effectif retenu en 2020 et 2022 est identique (894 élèves), et que l'effectif réel est supérieur à l'effectif retenu.

Monsieur CARBONNIER précise qu'il a signalé à M. le directeur Académique des services de l'Education Nationale (DASEN), le problème du financement de l'option mathématique (largement choisie par les élèves) qui pèse sur le volume global d'heures.

Mme MOREAU précise que les élus du personnel n'ont pas pu déposer une motion à temps. Elle demande par ailleurs à ce qu'une rencontre soit organisée avec le DASEN afin de demander une DGH plus importante.

M. COMMERE (représentant professeurs) rappelle que l'objectif de la création d'une troisième première STMG a été reçu de façon très favorable par l'ensemble des enseignants. Toutefois, ces derniers ne souhaitent pas que la réalisation de cet objectif, pénalise d'autres disciplines en imposant une suppression de nombreuses heures dédoublées.

Monsieur CARBONNIER indique qu'il accompagnerait une demande d'audience auprès du DASEN.

M. LALANNE (représentant des parents d'élèves – FCPE) partage le point de vue s'agissant du manque de moyens et la nécessité de prévoir également une troisième classe de 1ère STMG. Il affirme son soutien plein et entier aux enseignants dans leur démarche.

Mme MEREL (représentante des parents d'élèves - PEEP) demande si les autres établissements connaissent également une telle augmentation des effectifs, et par conséquent les mêmes difficultés concernant la DGH. Monsieur Carbonnier, indique que le lycée David d'Angers connaît une attractivité particulière, mais que cela ne se traduit pas par des moyens supplémentaires.

M. COMMERE propose qu'il soit rédigé un courrier par les enseignants, soutenu par les parents et les élèves, à destination du DASEN.

Mme MOREAU ajoute le problème de l'augmentation des HSA qui, outre la dégradation des conditions de travail des enseignants, implique une suppression d'heures postes.

M. RUET (représentant élève) demande si une motion pourrait être déposée à un prochain CA.

M. CARBONNIER explique les différentes solutions envisageables :

- Soit un volant d'heures supplémentaires est accordé par le DASEN et cela conduira à de nouvelles discussions et à de nouveaux choix à partir de cette nouvelle DGH.
- Soit le chef d'établissement peut, conformément aux règles applicables, imposer une décision (ce qui n'est pas sa volonté) ;
- Soit, une dernière version à partir de la version actuelle pourrait être retravaillée (sans moyens supplémentaires accordés).

M. COMMERE souhaite que soit mentionné sur le procès-verbal le vote pour deux questions différentes :

Un vote sur la création de 3 classes de 1ère STMG.

L'approbation ou non du TRMD tel que proposé au Conseil d'Administration.

M. CARBONNIER rappelle le calendrier. Au 28/02 doit être rapporté le nombre de postes à supprimer et/ou à créer, le besoin en heures. Des ajustements à la marge sont possibles après le 28/02. Il rappelle également que la solution proposée (TRMD soumis au vote) est la solution la plus lourde en termes de moyens utilisés.

Monsieur le Proviseur soumet à l'approbation du CA, conformément à ce qui a été décidé, les deux points suivants :

- **Approbation de la structure proposée** (3^{ème} classe de 1^{ère} STMG) : 9 classes de 2^{nde}, 3 classes de 1^{ère} STMG, 7 classe de générale et 9 classes de terminale. La proposition est approuvée à l'unanimité (21/21).

- **Approbation de la répartition des services proposés** : la proposition est refusée (16 votes contre et 4 abstentions, 1 favorable).

4- Questions diverses

Mme MOREL (représentante élève) demande si l'intégralité du programme sera traité en fin d'année, compte tenu des modifications du calendrier des épreuves du baccalauréat.

Monsieur CARBONNIER rappelle que la mission des professeurs est de former les élèves non seulement pour l'obtention du baccalauréat mais aussi en vue de leurs poursuites d'études, sans pour autant devoir être « mis sous pression ».

Mme THEBAUD (représentante des professeurs) indique qu'un document récent prévoit les modalités d'ajustement des épreuves du baccalauréat. Elle indique que les programmes sont censés être traités dans leur intégralité durant l'année, même si les épreuves ne portent pas sur tout le programme.

M. RUET (représentant d'élève) fait part de la déception des élèves s'agissant du report des examens. Ils craignent une certaine discrimination des établissements supérieurs en fonction des lycées d'origine des élèves. Mme THEBAUD entend et partage le point de vue des élèves.

M. LE GOIX (Président de l'OLDA) rassure les élèves quant à la lecture attentive qui sera faite de leurs dossiers par les établissements du supérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close par Monsieur le Proviseur à 20h20.

Le secrétaire,
Mme GUILLENTEGUY Laura

Le Président,